



INSCRIPTION À L'AMBASSADE

Dispositions générales:

- 1) Un formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé (cliquez sur FORMULAIRES sous *Liens Rapides*),
- 2) une copie de votre carte d'identité belge et de votre passeport,
- 3) Le formulaire "Modèle 8" émis par la commune de votre dernier lieu de résidence en Belgique pour prouver que vous avez été radié en Belgique. Cette condition ne s'applique pas si vous êtes actuellement inscrit dans une autre ambassade en Belgique.
- 4) Une copie de votre carte ACR philippine (Alien Certificate Registration) comme preuve d'inscription aux Philippines OU une copie de votre passeport philippin en cas de double nationalité.
- 5) Un certificat de résidence, délivré par le chef de district (le barangay captain) aux Philippines comme preuve officielle de résidence (les détails complets, y compris le code postal, doivent être indiqués).

Procédure:

Vous pouvez nous envoyer les documents ci-dessus par courrier électronique à l'adresse manila@diplobel.fed.be. Si vous souhaitez vous rendre à l'ambassade en personne pendant les heures d'ouverture, **il est indispensable de prendre de prendre rendez-vous** via eappointment.

À condition que le dossier soit complet, il faut plusieurs jours pour clôturer l'enregistrement. Il n'y a pas de coûts liés à celle-ci.

En cas de changement d'adresse, veuillez en informer l'ambassade par e-mail dans les meilleurs délais. Utilisez le bon formulaire pour cela (recherchez **changement d'adresse** dans FORMULAIRES sous *Accès rapide à*) et envoyez-nous également un nouveau certificat de résidence délivré par le chef de district (le barangay captain).